

Le modèle ci-après a un caractère purement illustratif. Il a pour objet d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et n'est pas nécessairement approuvée par la Plateforme de collaboration fiscale, des quatre organisations partenaires, de leurs directions respectives ou de leurs pays membres.

Lorsqu'une personne autre que le chef d'État, le chef de gouvernement ou le ministre des Affaires étrangères doit signer une convention fiscale, les autorités publiques doivent officiellement accorder à cette personne l'autorisation de signer cet instrument en établissant un document lui conférant « pleins pouvoirs ».

Un modèle est présenté à cette fin ci-après ; le document conférant les pleins pouvoirs doit, dans tous les cas, inclure les renseignements suivants :

1. Nom, prénoms, titre complets et signature de la personne autorisant la signature de la convention ;
2. Nom, prénoms et titre complets de la personne devant signer la convention et, si nécessaire, nom et titre complets d'un suppléant ;
3. Titre intégral de la convention ; et
4. Date et lieu de la signature des pleins pouvoirs.

[MODÈLE] PLEINS POUVOIRS

Nous, [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des Affaires étrangères]

AUTORISONS PAR LA PRÉSENTE [nom et titre du signataire] **à signer la** [titre intégral de la convention], **au nom du Gouvernement** [nom de l'État].

Fait à [lieu] **le** [date]

[Signature du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des Affaires étrangères]